



URGENT Facture intervention plomberie

Par **PhilippeS**, le **23/02/2008** à **10:52**

Bonjour

Après une fuite d'eau à mon compteur d'eau, fuite au dessus du compteur, partie réservée à la copropriété,, j'ai contacté ma copro.

Il ont mis presque une semaine à faire intervenir un plombier.

Celui-ci à couper l'eau en cave, remplaçait 2 joints usés et remis l'eau.

Je eçois aujourd'hui à mon courrier la facture du plombier, 116€10, en me précisant que ce montant sera porté au débit de mon compte car c'est une intervention d'ordre privative.

Le compteur d'eau se situe à mon domicile, mais après m'être renseigné auprès de la compagnie des eaux, elle me stipulait, que si je recevais une facture de leur part l'intervention serait à leur frais, mais dans le cas où je recevais une facture eau de la copro, la facture est à leur charge, car la fuite concerne le haut du compteur, le côté arrivée d'eau.

Pour ma part, j'ai trouvé dans mon secteur des plombiers qui intervenaient pour 80€ en tarif particuliers, et mon assurance aurait pris en charge une partie de cette facture si je faisait appel à leur service SOS plomberie, et il ont des tarifs spéciaux, équivalent à ceux de Mondial Assistance, inférr au coût demandé par la copro.

Suis-je en droit de refuser de payer cette facture à titre individuel ?

Quel est mon recours de copropriétaire pour voir changer ce genre de facturation plus élevée que le marché ?

Merci par avance de l'aide que vous pourrez m'apporter.

Bien à vous

Philippe S.